



# ***Dossier d'inscription BAFA 2021***

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Numéro d'inscription : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

N° de téléphone : \_\_\_\_\_

## **Inscription au stage**

**Formation générale (500€)**

**Lieu de la session : MFR de Bâgé-le-Châtel (01)**

**Dates : du 18 au 25 avril 2021**

***Signature du stagiaire : \_***

# Ton parcours

## QUI ES-TU ?

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....  
.....

Né(e) le : ..... A : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

Profession ou formation en cours : .....

- Es-tu au MRJC ? .....

Si oui, qu'y fais-tu ? (en équipe, animateur, permanent, autre,...) .....  
.....

Si non, comment as-tu eu l'information sur le stage BAFA ? .....  
.....

- Es-tu dans une autre association ? Si oui laquelle ?

.....

Quel engagement as-tu dans cette association ? .....  
.....

## TES EXPERIENCES

Quelles expériences as-tu déjà dans l'animation ?  
.....  
.....  
.....  
.....

*Les pages suivantes ne doivent pas être renvoyées avec le dossier d'inscription !*

## INFORMATIONS stagiaire

### TON INSCRIPTION « JEUNESSE ET SPORTS »

*Pour commencer ton BAFA*, tu dois t'inscrire au près de Jeunesse et Sports dans ta région. Pour cela, tu dois te rendre sur le site de [www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd](http://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd) ou l'application mobile BAFA-D, du Ministère de la Ville de la Jeunesse et des Sports.

Tu dois t'inscrire en ligne grâce à une adresse électronique valide. Reporte sur la première page de ce dossier d'inscription le numéro d'inscription qui t'est donné par Jeunesse et Sport dès la fin de la procédure.

### FINANCEMENT DE LA SESSION

#### *Paiement du stage*

Des arrhes de 50€ te sont demandées dès ton inscription, le complément devra être versé le premier jour du stage. Si cela pose un souci, contacte le responsable du stage pour en discuter avec lui.

#### *Bourses externes*

Les Directions Départementales et Régionales de la Jeunesse et des Sports octroient habituellement une bourse pour la formation. Tu peux aussi te renseigner auprès de la CAF, de la MSA et du Conseil Départemental, de ton Diocèse, de ta commune ou communauté de communes, etc. Pour connaître les bourses possibles, consultes le document annexe pour militant.

### TON INSCRIPTION AU STAGE MRJC

#### *1. Où envoyer ton dossier ?*

MRJC de l'AIN : Lucie BOZONNET – 04.74.45.37.86. – [bresse@mrjc.org](mailto:bresse@mrjc.org) – 27 rue docteur Nodet 01000 Bourg-en-Bresse

#### *2. Que faut-il envoyer ?*

- L'inscription : pages 1 et 2 de ce dossier, remplies
- Les autorisations (photographies, autorisation parentale) remplies et signées
- Un chèque d'arrhes de 50€ à l'ordre du MRJC.
- Une photocopie de ta carte d'identité
- Signaler un régime alimentaire particulier (ex : allergies, végétarisme etc.)
- La fiche sanitaire

#### *3. Et ensuite ?*

**Si ce n'est pas déjà fait**, tu recevras, au plus tard deux semaines avant le stage des informations complémentaires sur la session ainsi que le Projet Educatif du MRJC.

## Le BAFA au MRJC !

Le MRJC organise tout au long de l'année des séjours (chantiers, itinérance, théâtre, international...) ; des vacances collectives pour expérimenter la vie en groupe et l'autonomie ; des activités où le plaisir, par le jeu notamment, est au coeur de chaque instant. En tant qu'acteur des territoires ruraux, le MRJC mène des actions où les jeunes s'emparent de leur vie quotidienne et souhaitent la transformer.

**Au MRJC par « animateur », nous entendons : « celui qui va mettre les individus en action, et ainsi donner vie à un groupe, un projet, une idée. »**

Le BAFA et le BAFD au MRJC sont des expériences uniques de formation, de rencontres, de partage, de découvertes, d'apprentissage sur soi. Les stagiaires sont acteurs de leur formation en participant à leur évaluation, en travaillant en équipe. Collectivement, les participants se forment à l'animation de groupe et à la découverte des relations humaines dans la vie de groupe. Ils sont amenés à penser et relire leurs actions en lien avec le territoire où ils agissent, dans une visée de compréhension et d'animation du monde qui les entoure.

Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur permet d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs (plus généralement appelés colo/centres de vacances et centres de loisirs).

Ces accueils ont vocation à offrir aux enfants et aux jeunes des activités éducatives en collectif adaptées à leurs besoins, durant les temps de loisirs et de vacances.

Les organisateurs de ces accueils sont en majorité des associations, des mairies ou des comités d'entreprise.

**La formation préparant à l'obtention de ce brevet a pour objectifs :**

1° De préparer l'animateur à exercer les fonctions suivantes :

- assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en oeuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés, selon les circonstances aux conduites addictives ou aux comportements, notamment ceux liés à la sexualité ;
- participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs ;
- participer, au sein d'une équipe, à la mise en oeuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs ;
- encadrer et animer la vie quotidienne et les activités ;
- accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

2° D'accompagner l'animateur vers le développement d'aptitudes lui permettant :

- de transmettre et de faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité ;
- de situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif ;
- de construire une relation de qualité avec les membres de l'équipe pédagogique et les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective, et de veiller notamment à prévenir toute forme de discrimination ;
- d'apporter, le cas échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles les mineurs sont confrontés.

Cette formation se fait en plusieurs étapes, et obligatoirement dans l'ordre présenté ci-dessous :

- ✓ **une session de formation générale**, qui vous permet d'acquérir les notions de bases pour assurer les fonctions d'animation (de 8 jours minimum)
- ✓ **un stage pratique**, qui vous permet la mise en oeuvre des acquis et l'expérimentation (14 jours effectifs minimum) ;
- ✓ **une session d'approfondissement** (de 6 jours minimum) ou de qualification (de 8 jours minimum) qui vous permet d'approfondir, de compléter, d'analyser vos acquis et besoins de formation.
- ✓ Pour s'inscrire au BAFA il faut avoir 17 ans révolus le premier jour de la formation générale. La durée totale de la formation ne peut excéder 30 mois. Il ne peut s'écouler plus de 18 mois entre la session de formation générale et le stage pratique.

Le-la directeur·trice départemental·e (DDCS/DDCSPP) de votre lieu de résidence peut toutefois vous accorder une prorogation de 12 mois maximum sur demande motivée de votre part effectuée dans votre espace personnel internet.

Le stage pratique doit se dérouler en France.